



Commune de OGNES - 02300

Place Léon Herblot

ARRÊTÉ MUNICIPAL FERMETURE TEMPORAIRE DU CITY PARK PENDANT LES TRAVAUX D'ABATTAGE DES ACACIAS À COMPTER DU 27 JUIN 2022 JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX

Le Maire de la Commune de OGNES,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'abattre les acacias dangereux situés le long du City Park,

ARRÊTE

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité, l'accès au City Park est interdit à tout utilisateur **à compter du lundi 27 juin 2022 jusqu'à la remise en état du site**, à l'exception des services techniques et de l'entreprise chargée des travaux.

Article 2 : Le Maire de la Commune de OGNES, le Commandant de la Gendarmerie de CHAUNY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ognès, le 23 juin 2022.

Le Maire,
Patricia Goëtz.



Mairie – Place Léon Herblot
TEL : 03.23.52.33.69
Email : secretariat@ognes.fr
Heures d'ouverture au public :
Lundi et vendredi : 8h30 - 11h 45 / 14h00 - 17h30
Mercredi : 8h30 - 11h45